



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

33 COM

Distribution limitée

WHC-09/33.COM/12
Paris, 11 mai 2009
Original: Anglais/Français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-troisième session

Séville, Espagne
22-30 juin 2009

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Protection du patrimoine culturel et naturel palestinien

RÉSUMÉ

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relatives aux décisions prises par le Comité du patrimoine mondial depuis sa 26^e session à Budapest (2002), qui visent à octroyer une assistance technique en faveur de la protection du patrimoine culturel et naturel palestinien. Il donne aussi des informations sur l'état de conservation du patrimoine palestinien et les mesures de sauvegarde, comme l'a demandé le Comité du patrimoine mondial dans sa décision **32 COM 12**.

Projet de décision : 33 COM 12, voir Point IV

I. Contexte

1. Depuis la 26e session du Comité du patrimoine mondial à Budapest en 2002, le Secrétariat assiste l'Autorité palestinienne dans la protection du patrimoine culturel et naturel palestinien. Depuis lors, l'allocation de fonds par le Comité du patrimoine mondial (500.000 dollars EU) a contribué au financement d'activités mises en œuvre par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en étroite concertation avec les autorités palestiniennes responsables, principalement le Département des Antiquités et du Patrimoine culturel, avec l'appui du Centre du patrimoine mondial.

II. Activités liées au patrimoine mondial dans les Territoires palestiniens

2. À sa 32e session (Québec, 2008), le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision **32 COM 12** par laquelle il était demandé au Centre du patrimoine mondial de continuer à assister les institutions palestiniennes en charge de la protection du patrimoine. Par conséquent, les activités initiées les années précédentes continueront, autant que la situation sur le terrain le permet. Celles-ci incluent notamment :
 - a) Ébauches de plans de conservation pour la vieille ville de Naplouse, incluant le plan de gestion du site archéologique de Tell Balata, à Naplouse (évaluation, conservation d'urgence et outils de planification) ;
 - b) Poursuite du projet pour la sauvegarde des paysages culturels ;
 - c) Poursuite de l'aide accordée au Secrétariat palestinien du patrimoine mondial, incluant l'apport d'assistance dans le travail préparatoire pour de possibles candidatures futures par le biais de documentation, de cartographie et de zonage d'au moins trois sites inclus dans *l'Inventaire des sites du patrimoine culturel et naturel palestinien de valeur universelle exceptionnelle potentielle*.
3. Des infractions envers les biens culturels ont été signalées et les phénomènes de pillage de sites archéologiques et de trafic illicite d'objets archéologiques connaissent une forte recrudescence en raison du marasme économique. Les conditions sur le terrain ont imposé des changements drastiques dans la mise en œuvre des activités, avec un accent mis sur Gaza, dans le cadre du « Plan de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza ».
4. Toutefois, un nombre d'activités ont été menées à bien, à savoir :
 - a) La préparation de la proposition de conservation et de gestion globale du Parc archéologique de Tell Balata, à Naplouse, et la demande de financement, à l'attention du Gouvernement des Pays-Bas qui a déjà exprimé son intérêt (site No. 12 de *l'Inventaire* : Naplouse historique) ;
 - b) La soumission d'une proposition à la Fondation du Prince Claus pour le financement des mesures de protection d'urgence du site archéologique de Tell Umm Amer (Monastère de Saint Hilaire) à Gaza (Site No.14 de *l'Inventaire*) ;

- c) L'aide au Secrétariat palestinien du patrimoine mondial, incluant : la réimpression et la distribution de l'*Inventaire* en anglais et en arabe ; la publication du Manuel éducatif sur les sites culturels qui sera distribué et testé dans une sélection d'écoles palestiniennes ; la préparation d'un dossier de proposition d'inscription de «Bethléem, lieu de naissance de Jésus-Christ» (voir ci-dessous) ; la poursuite du renforcement des capacités pour les membres du personnel du Ministère du Tourisme et des Antiquités, ainsi que la facilitation de leur participation dans des réunions internationales (atelier sur les inventaires – Euromed Heritage ; atelier de réflexion sur l'avenir de la Convention du patrimoine mondial, atelier de Rapports périodiques dans les Etats arabes, sessions du Comité du patrimoine mondial) ;
- d) L'achèvement du travail de terrain sur les paysages culturels en relation avec la perception de ce type de patrimoine par la population locale, ainsi que la préparation du plan de gestion et des orientations de conservation pour la région d'étude de Battir, près de Bethléem (site No.8 de l'*Inventaire* : La Terre de l'olivier et de la vigne) ;
- e) Le soutien au projet de Base de données/SIG «Protection et suivi des sites culturels et archéologiques dans les Territoires palestiniens», grâce à l'assistance technique procurée au Ministère du Tourisme et des Antiquités pour dresser l'inventaire des sites du patrimoine culturel palestinien, surveiller leur état de conservation et développer les capacités dans le cadre de la consolidation du Secrétariat palestinien du patrimoine mondial.

III. Conservation du patrimoine culturel palestinien

- 5. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en étroite coordination avec le Ministère du Tourisme et des Antiquités, a progressé dans la mise en œuvre de projets de conservation, essentiellement grâce à des fonds extrabudgétaires, tels que :
 - a) **Bethléem** - Dans le cadre du « Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem (Phase 1) », financé par le gouvernement italien (500.000 dollars EU), terminé le 31 mai 2009, des résultats concrets ont été obtenus, à savoir : la signature de la « Charte sur la préservation des villes historiques et des paysages urbains (la Charte de Bethléem) » le 21 décembre 2008, et la finalisation du « Plan stratégique de la région de Bethléem » qui doit être entériné en mai 2009. Le ministre du Gouvernement local, le ministre du Tourisme et des Antiquités, le gouverneur de Bethléem, les maires de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour et le directeur du Centre pour la préservation du patrimoine culturel ont signé la Charte et prévoient de signer le Plan stratégique. Le donateur s'est engagé à procurer le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet, qui vise à finaliser les plans de conservation et de gestion pour les trois villes historiques, incluant le Plan de gestion *ad hoc* pour « Bethléem, lieu de naissance de Jésus-Christ » comme site potentiel du Patrimoine mondial.
 - b) **Naplouse** - Dans le cadre du « Plan de revitalisation de la Vieille ville de Naplouse », parrainé par le Groupe jordanien Munir Sukhtian (100.000 dollars EU), deux sites sont en cours de réhabilitation, al Qarion et Habalah, sous la supervision directe de la Municipalité de Naplouse et du bureau de l'UNESCO de Ramallah.

Concernant la « Restauration et la réutilisation adaptative du Khan al-Wakala (phase 2) », un projet financé par la Commission européenne (1.327.000 euros), les travaux de réhabilitation se poursuivent, comme prévu dans le projet approuvé.

- c) **Jéricho** - Dans le cadre du projet concernant la « Conception des abris de protection des mosaïques du Vestibule des Grands Thermes de Qasr Hisham à Jéricho et d'autres installations du Parc archéologique », l'UNESCO fournit une aide financière et de l'expertise technique. Financé par l'USAID, le projet s'est achevé en octobre 2008, avec la construction des infrastructures de base, comme une route d'accès, un parking pour bus et voitures, des toilettes, un musée de site et un centre d'interprétation, un portail d'entrée, des itinéraires de visite et de la signalétique.

L'UNESCO a reçu une contribution de 56.000 dollars EU de la République Tchèque pour continuer la conception détaillée des structures de protection, conduite par Peter Zumthor, récemment récompensé par le prestigieux Pritzker Prize 2009, en coopération avec le Ministère du Tourisme et des Antiquités et un bureau d'ingénierie palestinien.

- d) **Hébron** – L'UNESCO travaille à la réhabilitation de sites historiques dans le Gouvernorat d'Hébron, dans le cadre du F-OMD, Fonds pour la réalisation des OMD financé par l'Espagne.

IV. Projet de décision

Projet de décision : 33 COM 12

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-09/33.COM/12,
2. Rappelant la décision **32 COM 12** adoptée à sa 32e session (Québec, 2008),
3. Prend note de l'information fournie par le Centre du patrimoine mondial, et salue les efforts de tous les professionnels impliqués dans la préservation du patrimoine culturel et naturel palestinien en dépit de conditions difficiles ;
4. Regrette les récentes destructions à Gaza et prie instamment toutes les parties concernées par la conservation du patrimoine de prendre les mesures appropriées pour prévenir et éviter tout dommage au patrimoine culturel et naturel palestinien ;
5. Demande au Centre du patrimoine mondial de continuer à aider les institutions palestiniennes concernées en renforçant leurs capacités de protection, de préservation et de gestion du patrimoine culturel et naturel palestinien ;
6. Invite les États parties à contribuer à la mise en place des activités ci-dessus et décide d'allouer à cette fin un montant de 70.000 dollars EU du Fonds du patrimoine mondial durant le biennium 2010-2011 ;
7. Demande en outre au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport d'avancement au Comité du patrimoine mondial à sa 35e session en 2011.